



Sommaire

COUP DE PROJECTEUR - p. 3

Le Groupe santé Soule et ses travaux sur le risque suicidaire

LE SAVIEZ-VOUS ? - p. 5

Qu'est-ce que le plan Grand Froid ?
La nouvelle permanence médicale du Pôle 4
C.L.S.M. - C.P.O.M. : ces 8 lettres vont-elle changer la face du C.H.P. ?

ACTUALITES — p. 8

Retours sur les animations de l'E.S.C. et la cérémonie des voeux
Actus C.G.O.S.
Arrivée d'une nouvelle animatrice S.P. au C.H.P.
Présentation de la nouvelle assistante sociale du personnel

INFOS — p.12

Mars bleu
Mouvement de personnel

CHP News, Journal trimestriel du C.H. des Pyrénées - 29, avenue du Général-Leclerc - 64039 Pau cedex - 05 59 80 90 90

Directeur de la publication :
Xavier ETCHEVERRY, Directeur du C.H.P.

Rédactrice en chef :
Véronique LOUIS, Directrice des affaires médicales, générales et de la communication

Cellule communication :
Cécile Sfali, chargée de communication



Travaux de démolition sur la parcelle Saica

DOSSIER

TRAVAUX

Restructurations au C.H.P. : zoom sur les projets de regroupement des C.M.P./C.A.T.T.P./H.J. d'Orthez et de relocalisation de l'hôpital de jour ados

L'éclatement géographique, les conditions d'accueil difficiles, des locaux inadaptés, la nécessité de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité... ont, entre autres, conditionné les restructurations et les réorganisations dont l'établissement fait aujourd'hui l'objet.

A Orthez, confronté à un éclatement géographique de son offre de soins, le Centre Hospitalier des Pyrénées a pour projet de regrouper sur un seul et même site, à proximité du C.H. d'Orthez, l'ensemble de ses activités de consultations, de C.A.T.T.P. et d'hôpitaux de jour adultes et enfants. Actuellement, la prise en charge est répartie sur 3 sites : un hôpital de jour pour enfants-adolescents installé dans une maison appartenant au C.H.P., un hôpital de jour pour adultes et un lieu de consultations, dans des bâtiments distincts en location.

Les conditions sont similaires pour l'hôpital de jour adolescents. En 2010, la rénovation du bâtiment «Nive» avait permis d'accueillir cette unité, maillon manquant, à l'époque, entre une prise

en charge ambulatoire telle qu'elle était pratiquée au C.M.P. Ados et l'hospitalisation complète. Cette installation, qui devait être provisoire, a duré 9 ans.

Que ce soit à Orthez ou sur le site du C.H.P., les locaux sont devenus vétustes et inadaptés à une prise en charge optimale des patients.

Pour une réponse globale en terme de santé publique sur Orthez

Action prioritaire du Plan Directeur du C.H.P. et du Projet Médical Partagé du G.H.T. Béarn Soule (Groupement Hospitalier de Territoire), le regroupement des 3 structures sur une nouvelle infrastructure unique va permettre d'apporter une réponse globale en termes



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION D'ORTHEZ

5 250 m² de foncier avec 1 500 m² de construction avec parkings

Mars-juin 2019 : Pré-programme

Juillet-décembre 2019 : Assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) jusqu'à la programmation architecturale et technique (P.T.D.)

Janvier-juin 2020 : Organisation des concours

Juillet 2020 - avril 2021 : Choix du maître d'oeuvre et études

Mai-septembre 2021 : Appel d'offres

Octobre 2021- mars 2023 : Travaux

Coût total : 4 413 000 euros (prix du terrain compris)

de santé publique.

De même, grâce au rapprochement géographique des deux établissements de santé (C.H.P. et C.H. d'Orthez), ce projet confortera l'offre sanitaire sur le territoire, et renforcera leur partenariat.

Sur la parcelle Saica, les bâtiments de l'ancienne Papeterie des gaves ont été démolis. La situation de ce terrain permet d'accueillir patients et taxis avec une accessibilité des transports publics dans un cadre agréable, verdoyant et environnemental. Un atout non négligeable pour le C.H.P... De plus, l'aménagement de la liaison piétonne avec le C.H. d'Orthez et le centre ville (rénovation et mise aux normes de la passerelle et aménagement des berges du gave) permettra le développement de l'offre de soins sur le bassin d'Orthez.

Sous réserve de la délivrance d'un permis d'aménager et d'un avis conforme du conseil de surveillance du C.H.P., la vente de cette parcelle au C.H.P. devrait être effective dans le courant des mois de mai et juin.



Vue sur le futur terrain et sur la passerelle permettant la liaison avec le C.H. d'Orthez et le centre ville

De Nive à Ossau, pour de meilleures conditions d'accueil des adolescents et des normes d'accessibilité respectées

Absence de rampe d'accès, manque de confidentialité, locaux inadaptés, absence d'espace d'apaisement, nombre insuffisant de bureaux..., sont autant d'éléments qui ont alimenté la réflexion des équipes sur la nécessité de relocaliser l'hôpital de jour «Nive».

Le bâtiment «Ossau», plus grand et plus accessible (390 m² contre 200 actuel), va être cloisonné en deux parties : 1 partie en libre accès avec les salles d'activités, et une partie dans laquelle les patients devront être accompagnés et où se situera l'espace d'apaisement. Cette configuration doit permettre d'assurer une surveillance plus efficace des adolescents.

De même, grâce à la création d'un véritable pôle de consultations, avec un nombre suffisant de bureaux où recevoir les adolescents et leurs familles dans de bonnes conditions, l'offre de soins et la prise en charge seront plus adaptées.

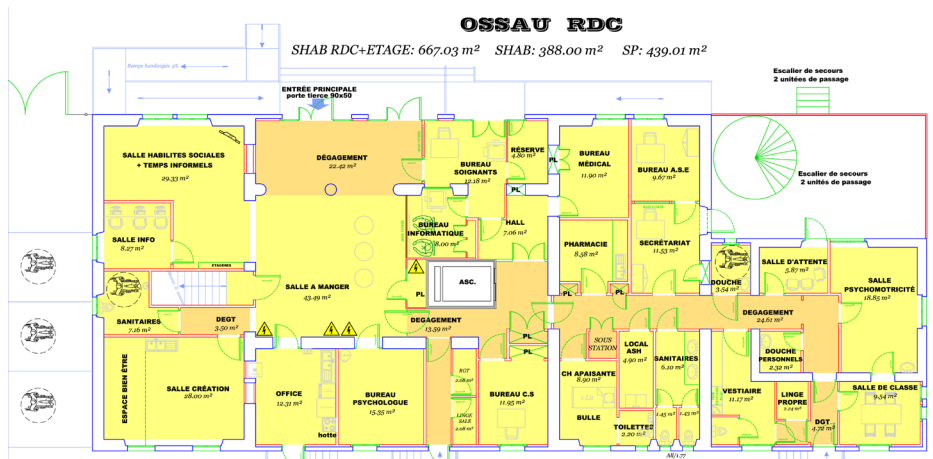


Travaux au bâtiment Ossau

En effet, l'accès au bâtiment pourra désormais se faire par deux points d'entrée : l'un avec rampe d'accès pour l'accueil des adolescents dans une zone dédiée, proche du bureau de l'équipe, et l'autre avec un accès direct dans la salle d'attente pour les familles des adolescents pris en charge ou en attente de prise en charge.

Les travaux de cette opération, inscrits dans la phase 1 du plan directeur de l'établissement, pour un montant de 200 000 euros, ont démarré en janvier 2019 et sont en cours de réalisation pour une ouverture au public en mai ou juin.

Eléments recueillis auprès de Didier DOASSANS, ingénieur responsable de la D.T.S.T. et Céline BARDEL, C.S.S. du Pôle 4



Plan d'aménagement du bâtiment Ossau

Groupe Santé Soule : des travaux menés autour du risque suicidaire

Le groupe Santé Soule réunit régulièrement des acteurs du territoire autour de problématiques de santé publique. Parmi ces acteurs, se trouve le Centre Médico-Psychologique Adultes de Mauléon.



La journée de débats, préparée par le groupe Santé Soule, a eu lieu le jeudi 29 novembre 2018. Photo P.-A. B.

Le groupe Santé Soule mène un travail collaboratif sur des sujets de santé d'actualité

Le pôle territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Groupe d'Entraide Mutuelle, le Collectif Souletin, le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Médico-Psychologique Adulte de Mauléon et le Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion Pays basque intérieur (site de Mauléon) sont les initiateurs du Groupe Santé Soule.

L'idée de ce groupe, à géométrie variable (d'autres partenaires peuvent être conviés selon les thématiques travaillées), est de laisser la liberté à chacun de s'investir ou pas dans les projets portés collectivement, selon le thème abordé et les priorités internes.

Quel que soit son investissement, chaque partenaire constituant le groupe est informé de la vie de celui-ci. Il peut ainsi se «raccrocher» en fonction des projets, partager des actualités...

L'action du groupe est orientée vers les sujets sociétaux en lien avec des situations ou événements médico-sociaux, sociaux et sanitaires locaux, l'organisation d'actions de prévention et d'information à destination de tout public, l'organisation annuelle de

la Semaine d'Information de Santé Mentale.

Un projet sur la prévention du risque suicidaire

Au vu d'événements tragiques récents, le groupe Santé Soule s'est emparé, durant le second trimestre 2018, de la problématique du suicide et a mené une action de «Prévention du risque suicidaire chez l'adolescent et le jeune adulte».

En effet, la situation sur le territoire est accablante. De nombreux suicides ou tentatives de suicide ont eu lieu dans les lycées avec des répercussions importantes sur la communauté des adolescents et des jeunes adultes. D'où l'idée d'une action de prévention du risque suicidaire à destination de cette population.

Ce projet a réuni les associations Algarrekin Bizi, association souletine qui s'occupe d'accompagner les enfants handicapés dans leurs activités périscolaires, AZIA qui a pour but de promouvoir l'implication des jeunes Souletins sur leur territoire, Caminante permet à toute personne de vivre sa citoyenneté grâce à un accompagnement soutenu, mais aussi le G.E.M., le C.C.A.S., le C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Actions Sociales), le

C.M.P. Adultes et le S.D.S.E.I. (Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion) de Mauléon, le collège ARGIA, le Lycée Agricole Rural et Privé de Soule (L.A.R.P.S.) et le lycée professionnel Champo, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Épicerie Sociale, la Mission Locale, la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

Très tôt, il a été convenu de parler de «Prévention du risque suicidaire chez les adolescents et jeunes adultes» ; le «suicide» en tant que signifié d'une situation problématique qui impacte non seulement les adolescents et les jeunes adultes mais aussi leur entourage, parents et enseignants, ce qui a son importance.

Le groupe Santé Soule a convenu d'organiser, dans un premier temps, deux ciné-débats sur ce sujet à destination des collégiens et des lycéens.

Relancer l'appel à des adultes capables de repérer et diriger les adolescents ou jeunes adultes à risque vers un professionnel de santé et développer une formation spécifique pour ces volontaires ont constitué le second volet du projet. Un groupe de sentinelles avait déjà été créé il y a quelques années avant de se délier dans le temps. L'idée est de pérenniser un tel groupe, autour d'une démarche réflexive.

Enfin, le dernier volet du projet porte sur l'élaboration d'une brochure traitant du risque suicidaire à destination des adolescents et jeunes adultes.

Le risque suicidaire au cœur des débats

Annoncée sur radio Mendillia, une action sur «La prévention du risque suicidaire chez les adolescents» a été lancée en partenariat avec le cinéma Maule-Baitha et la Maison du parent.

Le jeudi 29 novembre dernier, deux ciné-débats ont été programmés en présence de deux psychologues,



Pierre Alvarez, de la Maison du parent et Clémence Cier du Point Ecoute Jeunes, qui ont animé les débats.

La première séance s'est déroulée à 14 heures avec la projection du film «Marion, 13 ans pour toujours». Adapté du roman de Nora Fraise, ce film parle de l'enquête et du combat d'une mère pour comprendre la violence inexprimable vécue par son enfant et faire tomber le mur du silence.

Cette séance a accueilli 110 élèves du collège ARGIA et du L.A.R.P.S., accompagnés d'une vingtaine d'enseignants. Depuis 5 ans, le collège Argia organise des groupes de travail sur le mal être et le harcèlement. Le travail qu'ils ont mené en amont de la projection du film a permis de lancer le débat, même si la question du harcèlement a occupé l'essentiel des échanges. Trois élèves ont fortement réagi durant le débat, et ont été prises en charge, à l'extérieur de la salle, par Laetitia Barbaste, infirmière au C.M.P. de Mauléon

Le soir, la projection du long-métrage «Después de Lucia» était ouverte aux lycéens, leurs parents, les professionnels des collèges et des lycées, les encadrants des associations sportives et culturelles...

176 entrées ont été comptabilisées avec la participation de 80 élèves des Lycées Champo et Pays de Soule, de l'I.T.E.P. Les Événements et de 80 personnes représentant un public adulte sensible à la prévention du risque suicidaire.

Le film n'était pas adapté car trop caricatural. Le débat n'a pas exploité le

thème, mais s'est concentré sur le harcèlement. Un des élèves a longuement exprimé son ressenti sur le sujet allant jusqu'à exprimer qu'il avait eu des idées suicidaires.

Les questions préparatoires n'ont pas permis de revenir au thème. Cependant, quelques questions intéressantes ont émergé.

L'autre objectif de cette soirée était de recenser des personnes, volontaires et bénévoles, qui seraient susceptibles de s'inscrire dans une démarche de «repérage» : 17 personnes du public ont répondu favorablement à cet appel. Elles auront pour mission de repérer et d'alerter sur la situation du risque suicidaire d'un adolescent ou jeune adulte, que ce soit au collège ou au lycée, dans une association sportive ou culturelle...

Un questionnaire en ligne à destination des élèves a été édité pour connaître leur sentiment par rapport à cette journée.

En conclusion, il convient de s'assurer :

- de recentrer le débat sur le thème,
- d'anticiper les risques de réactions émotionnelles des personnes,
- de définir les modalités, conjointement avec les acteurs scolaires, d'un retour d'expérience de cette journée auprès de la population cible,
- de recenser les formations disponibles sur la prévention du risque suicidaire à destination des «sentinelles» non-professionnelles,

- d'éditer une brochure qui permet à l'adolescent ou le jeune adulte de reconnaître les signes alarmants et les facteurs protecteurs, de savoir à qui s'adresser...

Prévenir et agir

Plusieurs brochures d'information sur le sujet sont disponibles en accès direct sur Internet éditées par des associations ou des établissements publics ou privés.

À partir d'un de ces exemples, le groupe Santé Soule a construit un document à l'échelon local. Ce livret reprend la démarche du groupe sur la prévention du risque suicidaire.

Il énumère les situations à risque et les signes alarmants. Il cite les facteurs protecteurs. Il précise les degrés de gravité entre risque moyen et risque élevé et les conduites à tenir qui s'imposent. Enfin, il est un annuaire des différents intervenants du territoire vers lesquels l'adolescent ou le jeune adulte doit se tourner pour obtenir de l'aide.

Le Groupe Santé Soule a pour objectif de distribuer ce document aux élèves, collégiens et lycéens, qui ont participé aux ciné-débats.

Concernant le groupe d'adultes contribuant au repérage, il a semblé important pour le Groupe Santé Soule d'être en mesure de proposer une formation dédiée. C'est pour cette raison que le centre de formation INFOPSY, en la personne de Valérie Gouffé, cadre supérieur de santé, responsable du centre, a été sollicitée.

Il est également important de considérer, pour les membres du groupe «sentinelle», la possibilité d'exprimer, sur des retours d'expérience trimestriels ou semestriels, la charge mentale qui impacte ses participants. De la même manière, il est important qu'un participant puisse quitter le groupe, un autre y entrer. La formation devrait débiter à la rentrée 2019.

■ Olivier ROE, cadre de santé du C.M.P. Mauléon



Plan blanc : qu'est-ce que le plan Grand Froid ?

Le système des «plans blancs» a été mis en place pour organiser la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles. Ce dispositif implique la mise en alerte des hôpitaux, services d'urgence et de tout le dispositif de santé publique, dans divers cas. Le plan grand froid est une des annexes spécifiques et réglementaires du plan blanc. Le CHP News décrypte ce dispositif destiné aux sans abris.



Pourquoi le plan Grand Froid est-il déclenché?

L'alerte est activée lorsqu'un épisode de temps froid, qui dure depuis au moins deux jours, est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. En effet, le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Depuis 2008, ce dispositif n'est plus déclenché au niveau national, mais à l'échelon départemental. En fonction des températures ressenties et de la situation locale, c'est donc le préfet qui

peut décider d'activer le plan Grand Froid dans son département.

Quelles sont les conséquences de l'activation du plan Grand Froid?

Le dispositif national Grand Froid définit les actions en mettre en oeuvre au niveau local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux personnes vulnérables.

Le déclenchement de l'alerte peut en-

traîner l'ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires, le renforcement des maraudes pour aller à la rencontre de tous les publics. Concrètement, le nombre de maraudes assurées par les services de l'État passe de 6 à 10 par jour.

Comment cela se passe au C.H.P. ?

Le Centre Hospitalier des Pyrénées apporte son appui à la mise en oeuvre du Plan Grand Froid en participant à la maraude. Concrètement, dans le cadre du dispositif hivernal, un professionnel du C.H.P. est joignable sur un téléphone dédié.

Sur ce téléphone, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité est joignable de 8h30 à 16h30, hors week-ends et jours fériés. Le téléphone situé à la surveillance générale permet d'entrer en relation, 24h/24, avec un cadre de santé qui analyse la demande et organise, si besoin, l'intervention pour toute situation de rencontre avec des personnes qui présenteraient des troubles psychiques.

Dans le respect de ses compétences et grâce à son savoir faire, le professionnel s'emploiera à créer le dialogue nécessaire à l'aide de la personne pour laquelle il est sollicité, participera à l'évaluation des risques pour leur santé psychique et mentale, et pourra, le cas échéant, solliciter l'intervention du SAMU.

Pour ce qui concerne l'hébergement de personnes en situation de précarité, le C.H. des Pyrénées ne dispose pas de lieu d'hébergement dans le cadre du plan Grand Froid.

Au niveau local, le plan Grand Froid n'a pas été déclenché en 2019. ■

La nouvelle permanence médicale du pôle 4

Depuis septembre 2018, les pédo-psychiatres du pôle 4 ont organisé une permanence médicale de 8h00 à 18h30, sur le site du C.H. des Pyrénées, du lundi au vendredi, et le samedi jusqu'à 12h.

Cette permanence vise à accueillir des situations urgentes, d'enfants en crise par exemple, après avis du S.A.A.U. (Service d'Accueil et d'Admission des Urgences).

Cette permanence permet également de réguler, par téléphone, des situations avec les partenaires et/ou les familles.

■ Dr Alice LETESSIER,
P.H. chef du Pôle 4

CONTRACTUALISATION

C.L.S.M. - C.P.O.M. : ces 8 lettres vont-elle changer la face du C.H.P. ?

En un mois, le Centre Hospitalier des Pyrénées a signé deux importants contrats qui vont permettre d'accompagner les transformations majeures de notre établissement.

Avec l'ambition de mobiliser un grand nombre de partenaires, élus, professionnels sociaux, médico-sociaux et de la psychiatrie publique et privée, médecins généralistes, usagers, aidants, bailleurs sociaux, Justice, Education Nationale, police, ..., le C.L.S.M., Conseil Local de Santé Mentale, plate-forme de concertation et de coordination, a officiellement été installé le 5 décembre 2018.

Le 31 décembre dernier, l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine et le Centre Hospitalier des Pyrénées ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) couvrant la période 2019-2023.

Connaissez-vous ces nouveaux outils et leurs incidences sur votre travail ?

Le C.L.S.M., un outil de concertation en santé

Parce que la réponse à la souffrance psychique n'est pas que médicale, le Contrat Local de Santé (C.L.S.) a prévu, dès 2016, la création d'un C.L.S.M.

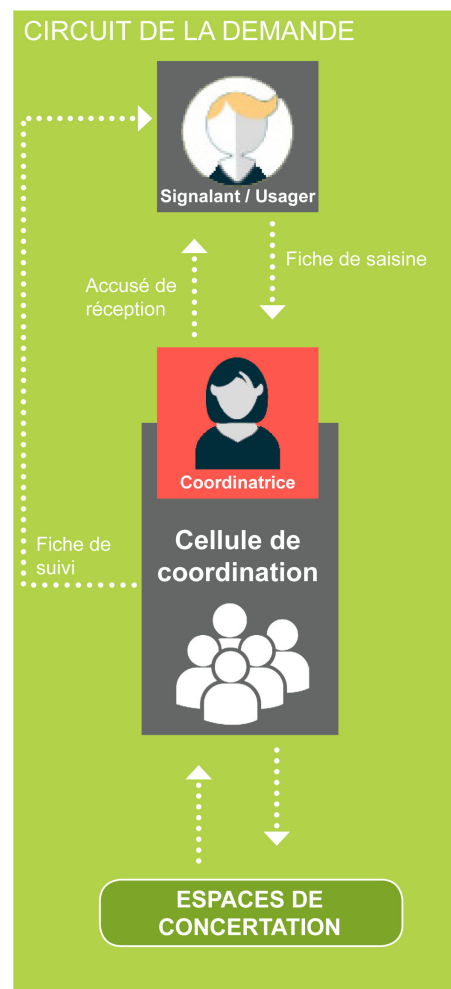
Officiellement installé le 5 décembre 2018, le Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.) Pau-Agglomération a été fondé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, l'agglomération de Pau, le Département, le Centre Hospitalier des Pyrénées et des représentants des usagers. Cette instance est une plate-forme de

concertation et de coordination entre le C.H.P., la Préfecture, le Conseil Départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les élus, les professionnels sociaux, médico-sociaux et de la psychiatrie publique et privée, les médecins généralistes, les usagers, les aidants, les bailleurs sociaux, la justice, l'Education Nationale, la police, la gendarmerie, les associations, la C.P.A.M., les G.E.M., la M.D.P.H....

Mais être membre d'un C.L.S.M., ce n'est pas seulement être partenaire, c'est aussi être acteur pour la prévention et l'accès aux soins en santé mentale. En tant que réseau de proximité, le C.L.S.M. permet de partager l'information et d'assurer une coordination des actions.

C'est au travers de sa cellule de coordination que les situations problématiques sur Pau et agglomération, sous-tendues par des troubles psychiques, seront traitées. C'est une sorte de «gare de triage» qui permet de saisir les bons acteurs pour chaque cas. Toutes les situations seront évoquées de façon anonyme, et en toute confidentialité. Toute personne morale peut activer la cellule de coordination (voir circuit de la demande ci-contre), en renseignant la fiche de saisine et en la retournant à la coordinatrice du C.L.S.M., Véronique Louis.

Pour le moment, ce conseil local de la santé mentale ne concerne que les



résidents de la ville de Pau et de son agglomération, mais de nouveaux C.L.S.M. pourraient voir le jour sur d'autres communautés de commune.

Le C.L.S.M. Pau-Agglomération dispose désormais d'un espace dédié sur le site Internet du C.H. des Pyrénées. Cette rubrique a été conçue afin d'offrir un accès rapide et facile aux informations essentielles (ressources documentaires, coordonnées utiles...), ainsi qu'à la fiche de saisine de la cellule de coordination : rubrique « Le C.H. des Pyrénées » > sous-rubrique « Le C.L.S.M. Pau-Agglomération ».

Le C.P.O.M., un contrat de confiance pour une gestion moderne, solidaire et efficace

Fondé sur le projet d'établissement, le nouveau C.P.O.M., signé entre l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine et le C.H. des Pyrénées prévoit d'améliorer l'égal accès aux soins et l'accompagnement en santé mentale, par l'adaptation des dispositifs de soins et d'accompagnement et la mise en œuvre d'actions de coopération, tout

FOCUS Les actions prioritaires du C.L.S.M. Pau-Agglomération

- La résolution de situations psychosociales complexes ;
- L'accès et le maintien dans le logement ;
- La santé mentale des plus démunis ;
- La lutte contre la stigmatisation.

Ces axes prioritaires sont déclinés en espaces de concertation. Les espaces de concertation ne sont pas saisis directement, mais activés par la cellule de coordination.

en développant les prises en charge spécifiques.

Un contrat construit de manière concertée

Dès le lancement du projet, l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine et le C.H. des Pyrénées ont compris la nécessité de travailler ensemble chacun dans ses responsabilités. En effet, l'efficacité d'un C.P.O.M. dépend largement de la pertinence et de la qualité du diagnostic, ainsi que de la corrélation des moyens aux objectifs. C'est la raison pour laquelle les impacts financiers des objectifs et des actions ont été conjointement appréhendés et mesurés. «*Ce travail commun et régulier nous a permis de bien connaître les attentes des uns et des autres, et nos marges de manoeuvre réciproques*», explique Xavier Etcheverry.

Le C.H.P., conforté dans sa position d'établissement de référence sur le territoire Béarn Soule

Ce contrat pluriannuel décrit les transformations que l'établissement s'engage à opérer pendant la durée du contrat (5 ans à compter de sa signature) dans ses activités, son organisation, sa gestion et ses modes de coopération.

Les orientations portées par le C.P.O.M. positionnent le C.H. des Pyrénées comme établissement de référence de la santé mentale sur le territoire Béarn Soule.

Elles visent :

- à organiser l'égal accès aux soins et à l'accompagnement en santé mentale sur les territoires de proximité. On pense, ici, au suivi somatique des patients, mais aussi aux actions en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, au développement de l'E.M.C.R., de la résidence accueil et de l'U.D.V.S. sur Oloron, et plus généralement à la structuration de l'offre de réhabilitation psycho-sociale sur l'ensemble du territoire.
- à accentuer le décloisonnement des acteurs du champ de la santé mentale par le déploiement de la messagerie sécurisée, des téléconsultations et le renforcement des articulations entre les partenaires (notamment en vue du développement de l'électroconvulsothérapie en Béarn Soule).
- à adapter les dispositifs de soins et d'accompagnement aux populations présentant une vulnérabilité particulière (précarité, réhabilitation psycho-sociale, addictologie, promotion et prévention de la santé...), tout en les intégrant dans les Contrats Locaux de Santé (C.L.S.) existants.
- à développer les prises en charge spécifiques. En pédopsychiatrie, cela passe par le développement de l'offre ambulatoire, le renforcement

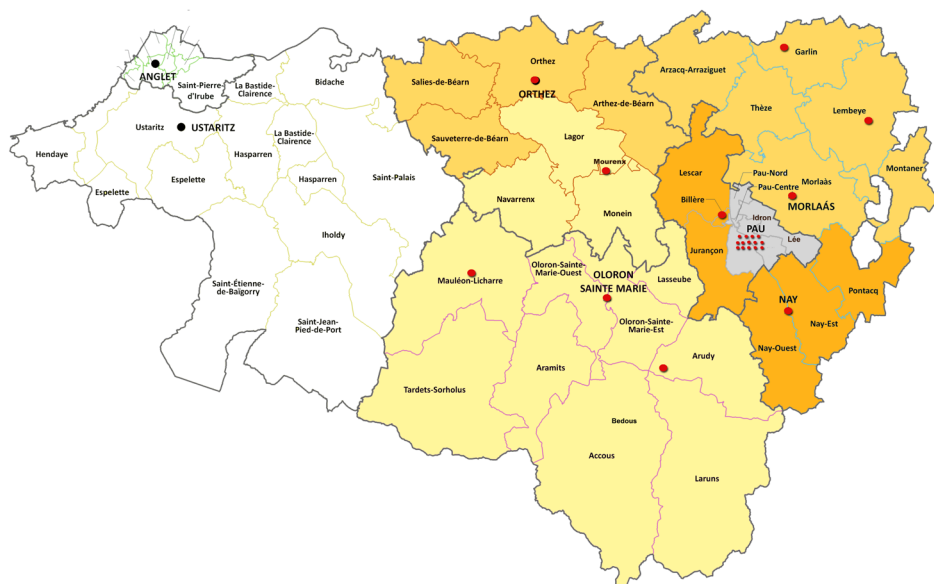


des prises en charge spécialisées (T.S.A., T.C.A., périnatalité...) et des dispositifs de prévention, d'accueil et d'orientation. Cela concerne également l'ensemble des actions à destination des personnes âgées (dépistage précoce...), des détenus, le renforcement des consultations de psychotraumatologie et de victimologie ou encore le développement des thérapies cognitives et comportementales.

Le C.P.O.M. sera évalué, chaque année, dans le cadre d'une revue annuelle de contrat ou du dialogue de gestion qui réunit, pour l'A.R.S., son directeur général ou son représentant, et pour l'établissement, une délégation conduite par le Directeur du C.H. des Pyrénées assisté de collaborateurs de son choix. Cet échange doit permettre de faire le bilan des actions prévues au contrat, d'évaluer les résultats sur la base des indicateurs prévus et de faire les réajustements nécessaires.

Le C.P.O.M. constitue donc un contrat de confiance pour une gestion moderne, solidaire et efficace. Sachant que l'amélioration continue de la qualité reste au centre des préoccupations de chacun des acteurs de la communauté hospitalière : tous sont d'abord et avant tout au service des usagers, il doit être considéré comme un support pour le pilotage de transformations majeures attendues.

Le territoire d'intervention du C.H.P.



CULTURE

Pendant ce temps-là, à l'E.S.C... de la culture mais pas que !

Focus sur l'O.P.P.B.

Début janvier, le pupitre de cuivres de l'O.P.P.B. s'est produit en salle de théâtre.

Une belle programmation musicale de la part des trois musiciens, qui ont interprété un répertoire varié mêlant des oeuvres classiques connues, du jazz symphonique et des adaptations de musiques de films.

En fin de programme, les personnes présentes ont pu jouer ensemble à un quizz musical sur la thématique du cinéma.

Les autres actions

A l'Espace Socio-Culturel ont eu lieu : un café littéraire sur Jack London, une animation dans le cadre du printemps des poètes, des actions sur le thème de la lutte contre les discri-

minations (ateliers d'écriture, débat mouvant, exposition évolutive) et en prévision des élections européennes en mai, des temps d'information et d'animation sur l'Europe.

A la Médiathèque de Pau, une sieste musicale a mis à l'honneur l'année 2017 et un «plan culte» a permis aux participants de découvrir l'album intégral Abbey Road des Beatles.

Une sortie théâtre a permis la découverte du spectacle «John Tammet» et la visite du musée le Bel Ordinaire, celle de l'exposition «Le palais de la maçonnerie typographique».

Et enfin, l'événement attendu de tous...

Comme chaque année, Carnaval est un temps très convivial où tout le monde se retrouve en salle de théâtre.



Merci au service socio-esthétique de répondre toujours présent et de proposer des maquillages variés. Un grand merci à Christelle qui anime tous les ans ce bal et à notre fournisseur de beignets, toujours très appréciés de tous !

Ce moment permet de créer des liens, de se faire plaisir et de mettre ses difficultés entre parenthèses. Merci à tous les participants, patients et soignants, qui ont fait de cet événement un véritable succès.

■ L'Espace Socio-Culturel

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Restructurations, coopérations et consolidations à poursuivre en 2019



Comme le veut la tradition, Xavier Etcheverry, Directeur du C.H. des Pyrénées, a présenté ses vœux au personnel le 18 janvier dernier.

L'équilibre budgétaire, préservé en 2018, permet à notre établissement de poursuivre résolument son programme de réhabilitation et de modernisation dans l'intérêt des patients sur

l'ensemble du territoire Béarn Soule.

En effet, la réorganisation du dispositif de réhabilitation psychosociale est un fait majeur de l'année 2018. Avec l'émergence de nouvelles compétences, la création d'infirmiers de réhabilitation de territoire et d'une Equipe Mobile de Coordination de Réhabilitation (E.M.C.R.), de deux

nouvelles unités de réhabilitation (U.S.P.P. et U.M.S.R) et d'une résidence accueil sur Oloron, ce dispositif se veut plus efficient et résolument tourné vers le territoire, au plus près des besoins de la population.

La pédopsychiatre a également connu de profonds changements grâce au remarquable travail de structuration du parcours de l'enfant/adolescent avec l'ouverture d'un centre dédié à l'autisme répondant aux recommandations de la H.A.S., la création d'hôpitaux de jour généralistes par cohortes d'âges et d'un dispositif d'accueil spécifique aux enfants de 8 à 12 ans.

Autres avancées, et non des moindres, la mise en place au sein du C.H.P. de dispositifs innovants comme les Patients Experts en Santé Mentale ou encore le centre de simulation en santé mentale, CenSim64, qui permet des mises en situation de problématiques de santé mentale pour les professionnels de l'ensemble du territoire.

2019 verra la poursuite de son programme de restructuration avec, entre autres, la réhabilitation des Saules (achèvement des travaux début 2020), le lancement des études de

l'ouverture d'un centre de jour du pôle 2 (sous réserve d'un avis favorable de l'A.R.S. - demande d'autorisation en cours d'instruction) et la création d'un hôpital de jour addictologie. Ce sera également l'année du lancement du projet de regroupement des C.M.P./C.A.T.T.P./H.J. d'Orthez, sur la parcelle Saica (cf. article dans ce numéro).

Xavier Etcheverry et le Dr Guyot-Gans ont remercié l'ensemble de la communauté hospitalière pour son travail et sa mobilisation constante autour des projets de l'institution, et ce malgré le souci de démographie médicale.

Jean Lacoste, président du Conseil de Surveillance, a salué l'engagement de l'établissement qui répond à toutes les

exigences de qualité et de modernisation et a insisté sur la notion d'humanité qui préside au C.H.P.

La cérémonie s'est terminée avec la remise des médailles d'honneur du travail et des médailles aux sauveteurs secouristes du travail (voir photo). ■

Actus C.G.O.S.

Prestations Etudes-Educations- Formation

Il est encore temps si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés, du primaire aux études supérieures, d'ouvrir vos droits afin de demander les prestations Etudes-Education-Formation. **Date limite** : 30 mars 2019 pour les dossiers papiers postés par courriers et 30 avril 2019 pour les dossiers saisis sur Internet depuis l'espace agent.

Prélèvement à la source sur les prestations versées par le C.G.O.S en 2019 : comment ça marche ?

Le C.G.O.S a l'obligation d'appliquer le prélèvement à la source pour le compte de l'administration fiscale sur les prestations imposables sur les revenus qui sont versées aux agents. À compter du 8 mars 2019, le montant de cet impôt est déduit du montant de la prestation qui est versée. Le C.G.O.S applique un taux de prélèvement à la source soit « individualisé », soit « neutre ».

Le « taux individualisé » de l'agent est le taux personnel ou le taux du foyer de l'agent transmis par l'administration fiscale au C.G.O.S. Ce taux n'est valable que pour le mois où il est reçu, puis pour les deux mois qui suivent. Le « taux neutre » ou « taux générique » est un taux défini par l'administration fiscale qui n'est pas lié à la situation fiscale de l'agent. Il est appliqué par le C.G.O.S seulement dans le cas où l'administration fiscale ne lui a pas transmis de taux individualisé pour cet agent ou si celui-ci n'est plus valide. Par exemple pour un agent vivant en France métropolitaine : taux de 0 % pour une prestation inférieure à 1 404 €, puis de 0,5 % si elle se situe entre 1404 € à 1551 € (Les montants diffèrent si l'agent réside dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger).

Les montants des prestations versées qui sont affichés sur l'Espace agent sont présentés nets, c'est-à-dire prélèvement à la source et autres cotisations éventuelles déduites.

L'agent restera tenu d'effectuer une déclaration de revenus l'année suivante (déclaration en 2020 sur les revenus perçus en 2019). Il disposera alors d'une notification fiscale éditée par le C.G.O.S pour lui permettre de compléter sa déclaration.

Cycle du prélèvement à la source

Lorsqu'un agent perçoit une prestation imposable, le C.G.O.S informe l'administration fiscale qui, en retour, lui envoie le « taux individualisé » du dit agent. Ce « taux individualisé » sera appliqué à l'agent lors du versement de la prochaine prestation imposable s'il a lieu durant la période de validité de ce taux. Au-delà de ce délai, c'est le taux neutre qui sera appliqué.

Annulation d'une prestation

En cas d'annulation d'une prestation indûment versée (ou de requalification de la prestation Maladie), l'agent doit en informer l'administration fiscale afin, notamment, de récupérer l'impôt qui a été prélevé.

CESU - Garde d'enfants

Aucun prélèvement ne sera pas appliqué sur les CESU versées aux agents. Le CESU n'est pas imposable dans la limite de 1 830 € par an et par foyer de l'agent. Il le devient au-dessus de ce montant. Si l'agent dépasse ce seuil au cours de l'année, ce sera à lui de l'inscrire dans sa déclaration de revenus.

Si l'agent souhaite bénéficier d'un crédit d'impôt lié aux activités de services à la personne ou à la garde d'enfant, il devra déduire de ses dépenses le montant des prestations liées à la garde d'enfants et au CESU que le C.G.O.S a versé.

Prestations C.G.O.S soumises au prélèvement à la source en 2019

Naissance-adoption, Etudes-éducation-formation, Centre de loisirs et accueil périscolaire, Prestations Vacances adultes et famille, Prestations Vacances enfants et adolescents, Sports, Loisirs, Culture adultes ou enfants, Maladie, Congé de solidarité familiale, Enfant en situation de handicap, Vacances personne en situation de handicap, Départ à la retraite, Prestation annuelle retraités. Les prestations C.G.O.S qui ne sont pas dans cette liste ne sont pas soumises au prélèvement à la source.



Contact CGOS au C.H.P.

Cécile BERGEROU – poste 9050

Lundi après-midi et le jeudi matin

Arrivée d'une nouvelle animatrice au C.H.P.

En 2019, notre participation à des actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé se renforcera puisque nous avons recruté une animatrice en santé publique, financée par l'A.R.S.

Marion Galmiche a pris ses fonctions le 1er mars dernier. A partir des besoins prioritaires des habitants du territoire, elle va être notamment mobilisée pour favoriser la synergie entre l'établissement et les autres acteurs locaux dans une démarche parcours, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé.

Selon l'Insee, en 2012, plus de 85 % des décès prématurés pourraient être évités par des actions de prévention alors que seuls 38 % des décès pourraient être évités par une amélioration de la prise en charge du système de soins. Pourtant, en 2014, la France n'a consacré que 2,23 % des dépenses de santé à la prévention.

Pour améliorer l'état de santé de la population, il est donc primordial d'orienter les services de soins notamment hospitaliers vers la prévention et la promotion de la santé. Cette démarche a été renforcée par différentes lois : 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, 29 juillet 2009 «Hôpital, patients, santé et territoires» et plus récemment le 26 janvier 2016 la loi de modernisation du système de santé.

L'intervention en promotion de la santé signifie que l'établissement doit contri-

buer à élaborer une politique publique saine, créer des milieux favorables, renforcer l'action communautaire, acquérir des aptitudes individuelles et réorienter les services de santé vers une approche globale et positive de la santé. Cependant, la recherche de partenariats, la formalisation et le suivi de projets sont souvent chronophages et un frein à l'implication des équipes hospitalières pour la mise en oeuvre d'actions de promotion de la santé.

Aussi, afin de soutenir le déploiement d'actions concrètes d'amélioration des parcours de santé et de prévention et promotion de la santé, en lien avec le G.H.T., 6 établissements de santé – dont le C.H. des Pyrénées - ont bénéficié d'un financement par l'A.R.S. d'un poste de chargé de mission, animateur en santé publique.

Elle aura pour mission principale de

développer les actions de prévention et de promotion de la santé, et devra s'assurer que les actions mises en place contribuent à la mise en oeuvre des contrats locaux de santé et à la réduction des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé.



Rencontre avec Marion Galmiche, animatrice Santé Publique au C.H.P.

Concrètement, à quoi correspond ce poste d'animatrice Santé Publique ?

Le champ de la prévention/promotion de la santé n'est plus considéré comme le domaine d'un nombre restreint d'opérateurs.

Tous les professionnels et les structures sont invités à s'emparer de ce champ y compris les établissements de santé.

Pour accompagner les hôpitaux dans cette démarche, l'A.R.S. Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif d'animateurs en santé publique. Ce dispositif contribue à structurer l'offre de prévention et de promotion de la santé sur les territoires en renforçant son articulation avec le soin.

En dotant les établissements d'un poste d'animateur en santé publique, l'A.R.S. souhaite conforter la place des établissements de santé en tant qu'acteur de santé publique.

Quelles sont vos missions ?

Mes missions ont pour but de favoriser le développement d'actions de prévention/promotion de la santé de l'établissement, tant en interne qu'en externe.

Ces actions ciblent principalement les habitants du territoire, les professionnels du centre hospitalier et les usagers.

Concrètement, cela se traduit entre autres par :

- L'identification des besoins, des problématiques et des enjeux du territoire et de l'établissement en matière de santé mentale.
- La réflexion sur les projets à mener en réponse aux problématiques identifiées et l'animation de groupes de travail.
- La mobilisation des acteurs de l'établissement et du territoire pour susciter des projets et accompagner leur mise en oeuvre.
- La recherche de financement et la réponse à des appels à projets
- L'évaluation des projets.

Quel est votre parcours ?

Diplômée d'un master 2 en évaluation des politiques publiques à l'université Paris Dauphine, j'ai intégré en 2011 l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (I.R.E.P.S.) de Haute-Normandie qui est un centre ressource en matière d'accompagnement et de formation des professionnels sur la prévention et la promotion de la santé.

Après 4 années à l'I.R.E.P.S., j'ai ensuite occupé le poste d'animateur en santé publique au centre hospitalier de Pau. Ma mission première a été la mise en place et l'animation de deux Contrats Locaux de Santé : le C.L.S. de Pau et agglomération et le C.L.S. du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, puis le déploiement d'une dynamique globale de santé publique dans et hors les murs de l'hôpital de Pau grâce à un travail concerté avec les équipes de l'établissement.



Nouvelle assistante sociale du personnel : présentation...

Mylène Gonzalez est notre nouvelle assistante sociale du personnel et est également désignée correspondante handicap par le F.I.P.H.F.P. (Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique). Elle a pris ses fonctions le 4 février dernier au service de la D.R.H.F. (Direction des Ressources Humaines et de la Formation).

Elle exerce ses fonctions auprès de l'ensemble des agents hospitaliers, titulaires, stagiaires et contractuels qui peuvent la solliciter pour des problématiques familiales, le maintien et/ou le retour dans l'emploi ou en matière de protection sociale, juridique.

Au vu du contexte socio-économique actuel, elle est aussi amenée à aider à la gestion du budget, à accompagner et instruire des aides financières et parfois des dossiers de surendettement.

De par le décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier des assistants sociaux de la fonction publique hospitalière, ses missions participent à l'articulation de la vie professionnelle et personnelle.

Le service social est un espace privilégié où les agents peuvent s'exprimer en toute liberté grâce à une confiden-

tialité garantie par le respect du secret professionnel (article 226-13 et 226-14 du code pénal). Lorsqu'elle est amenée à communiquer sur une situation, elle le fait avec le consentement de l'agent concerné et dans un but précis.

Pour mener à bien ses missions, Mylène Gonzalez travaille en collaboration avec les professionnelles de D.R.H.F., les directions, le service de santé au travail, l'encadrement et les représentants du personnel. Elle s'appuie aussi sur de nombreux partenaires extérieurs comme la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées), le Crédit Social des Fonctionnaires, le C.G.O.S. et la M.N.H pour qui elle exerce la fonction de correspondant.

Elle participe également à la mise en œuvre de la politique sociale de l'établissement qui se traduit par différents projets : Commission d'accompagnement individualisé (C.A.I.), suivi de la convention crèche Mosaïque, mise en œuvre et suivi de la convention F.I.P.H.F.P. .

Contact :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Téléphone : 05 59 80 90 77
Courriel : mylene.gonzalez@chpyr.fr



« De nature optimiste, j'espère pouvoir apporter ma pierre à l'édifice pour collaborer à la qualité de vie des professionnels et à leur épanouissement au profit de tous : patients, collègues et établissement. N'hésitez pas à me contacter pour que l'on se rencontre à mon bureau au sein de la D.R.H.F., à votre domicile ou sur votre lieu de travail. »

FOCUS Exemples d'actions de l'A.S. du personnel

DOMAINE SANITAIRE :

- Soutien à la l'insertion professionnelle des agents, à la reconnaissance de ses droits auprès de la M.D.P.H.
- Demandes de prestations liées à la maladie et au handicap
- Exposé des situations des agents lors de la C.A.I.

DOMAINE PROFESSIONNEL :

- Difficultés au travail
- Changement de projet professionnel.

DOMAINE SOCIAL ET FAMILIAL :

- Logement: location, accession, expulsion...
- Mode d'accueil jeunes enfants.

DOMAINE ÉCONOMIQUE

- Aides financières avec montage des dossiers : aides exceptionnelles remboursables et non remboursables du C.G.O.S., aides sociales des mutuelles notamment de la M.N.H.
- Aide à la gestion de budget avec la famille.
- Aide à la négociation avec les créanciers : huissiers, banques, organismes de crédits...

PROJETS INSTITUTIONNELS :

- Petite enfance (crèche Mosaïque, Mamhique 64...).
- Accompagnement du handicap et suivi du conventionnement avec le F.I.P.H.F.P.



Mars bleu, mieux vaut prévenir !

Le cancer colorectal représente, par sa fréquence, le 3ème cancer chez l'homme et le 2ème chez la femme. «Mars Bleu», mois de promotion du dépistage contre le cancer colorectal, est l'occasion d'actions de prévention, de sensibilisation et d'information partout en France.

Ce CHP News de mars est également l'occasion de faire le point sur ce cancer qui nous concerne tous.

QU'EST-CE QU'UN CANCER COLORECTAL ?

Le côlon et le rectum font partie du tube digestif et ont pour fonction de terminer la digestion puis d'évacuer les selles. Les cancers colorectaux regroupent toutes les tumeurs pouvant se développer sur l'une de ces deux parties anatomiques.

LES FACTEURS DE RISQUE

Le mode de vie modifie le risque de cancer colorectal. L'effet protecteur de l'activité physique est établi, de même que l'effet néfaste du surpoids, d'une alimentation riche en viandes rouges, en charcuterie ou graisses animales et de la consommation d'alcool.

Le cancer colorectal est un cancer dont la fréquence augmente avec l'âge. Il est ainsi rarement diagnostiqué avant 45 ans. L'âge moyen au moment du diagnostic est de 70 ans.

La pratique d'une activité physique régulière est un facteur protecteur.

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ

En France, un programme de dépistage organisé est mis en place sur l'ensemble du territoire depuis 2010. Il s'adresse aux personnes âgées de 50 à 74 ans. Le dépistage du cancer colorectal repose sur la recherche de sang dans les selles, les gros polypes et les cancers de l'intestin étant sujets à des saignements.

Vous avez entre 50 et 74 ans ? L'Assurance Maladie propose un dépistage gratuit du cancer colorectal. Un simple prélèvement de selles suffit. Le kit de test est à retirer auprès du médecin traitant.



Des conseils pour réduire les risques de cancers

- ne pas fumer,
- limiter sa consommation d'alcool,
- manger équilibré et surveiller son poids
- pratiquer une activité physique régulière,
- se protéger des rayons ultraviolets.

LES TRAITEMENTS

Si la chirurgie constitue le traitement de base du cancer colorectal, la chimiothérapie et les thérapies ciblées seront parfois utilisées seules ou en association selon le stade de la maladie.

LES ESPOIRS DE LA RECHERCHE

5 pistes prometteuses dans un futur proche :

1. Prévenir l'apparition des cancers.
2. Éliminer les tumeurs en bloquant leur vascularisation (et donc leur alimentation en sang) : l'anti-angiogénèse.
3. Renforcer les défenses immunitaires de l'organisme : l'immunothérapie (vaccination thérapeutique).
4. Court-circuiter les «signaux» émis par la cellule cancéreuse : l'inhibition de la transduction du signal.
5. Accentuer les erreurs de réparation de l'ADN dans la cellule cancéreuse, pour provoquer sa mort : la potentialisation de l'action cytotoxique.

Le cancer colorectal en France, c'est...

Plus de **43 000** nouveaux cas par an

17 000 décès par an

Le **2^{ème}** cancer le plus fréquent chez les femmes

Le **3^{ème}** cancer le plus fréquent chez les hommes

91 % de chance de survie lorsqu'il est localisé

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Arrivées

Nicolas BAYLE (I.D.E., S.A.A.U. - Pôle 3), Soizic BONNORON (psychologue, E.M.C.R. - Pôle 2), Emilie BOSSU (A.S.H.Q., Les Amandiers - Pôle 2), Sandrine CAZES (assistante médico-administrative, Le Mont-Vert - Pôle 4), Marion GALMICHE (attachée d'administration hospitalière, D.A.M.G.C. - Pôle 5), Sandra GIACOMAZZO (assistante médico-administrative, C.M.P. Henri Duchêne - Pôle 2), Maïté HAURET (ouvrier principal, Service hôtelier - Pôle 5), Nadège LARROQUE (I.D.E., Les Chênes - Pôle 2), Sarah OCQUIDANT (psychologue, H.J. T.S.A. 18 mois/18 ans - Pôle 4), Cécile PEDARRIOSSE (A.S.H.Q., U.G.C. - Pôle 3), Antoine PUY (technicien supérieur hospitalier, Service Informatique - D.F.S.I.), Alexandre RAVE (I.D.E., ESA 2 - Pôle 1), Mathilde SOUCEK (A.S.H.Q., S.A.A.U. - Pôle 3), Edith TEZIER (assistante de service social, Les Marronniers - Pôle 1).

Départs

Sylvie AZIZ (A.S.H.Q., ESA 2 - Pôle 1), Marie ESTELLAT (I.D.E), Laure FONTAINE (aumônière, Cultes), Sandra GIACOMAZZO (assistante médico-administrative, C.M.P. Henri Duchêne - Pôle 2), Fadila RABHI (adjoint administratif, D.A.L. - Pôle 5), Cécile PEDARRIOSSE (A.S.H.Q., U.G.C. - Pôle 3), Arnaud SIMONIN (ouvrier principal, Cuisines - Pôle 5)

Bonne retraite à ...

Daniel DEMAY (ouvrier principal, Cuisines - Pôle 5), Rose-Marie DEMAY (A.S.H.Q., U.S.R. - Pôle 2), Laurence DUBASCOUX (psychomotricienne, C.M.P. Henri Duchêne - Pôle 2), Noël EBEL (U.S.I.P. - Pôle 3), Lionel SALAVERRIA (Antenne de Liaison Psychiatrique - Pôle 3).

Il nous a quittés...

Romain BOULAY (aide-soignant, ESA 2 - Pôle 1)